

LE 30 JUIN 2014

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARGUERITE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue à l'édifice municipal ce trentième jour du mois de juin deux mil quatorze, à 20h50 à laquelle sont présents :

Le Maire : Mme Adrienne Gagné
Les conseillers : M. Pierre Trudel M. Robert Normand
Mme Brigitte Brochu M. Hertel Vaillancourt
M. Émile Nadeau

formant quorum du conseil.

Mme Nicole Chabot, directrice générale est aussi présente

Séance convoquée par courrier le 25 juin 2014

Ordre du jour

- *Adjudication de contrat*
- *Concordance et courte échéance*

84-06-2014 ADJUDICATION DE CONTRAT

Il est proposé par Robert Normand et résolu unanimement que la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marguerite accepte l'offre qui lui est faite de **La Financière Banque Nationale inc** pour son emprunt par billets en date du 8 juillet 2014 au montant de 140 100 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 361. Ce billet est émis au prix de **98,291** CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

15 300 \$	1,7 %	8 juillet 2015
15 700 \$	2,00%	8 juillet 2016
16 200 \$	2,15%	8 juillet 2017
16 700 \$	2,35%	8 juillet 2018
76 200 \$	2,60%	8 juillet 2019

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci;

85-06-2014 CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marguerite souhaite emprunter par billet un montant total de 140 100 \$:

Règlements d'emprunt	Pour un montant de \$
361	57 800 \$
361	82 300 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ PAR Hertel Vaillancourt, RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 140 100 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 361 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par la maire et la secrétaire-trésorière

QUE les billets soient datés du 8 juillet 2014;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2015	15 300 \$
2016	15 700 \$
2017	16 200 \$
2018	16 700 \$
2019	17 300 \$ (à payer en 2019)
2019	58 900 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marguerite émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est à dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 8 juillet 2014), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 361, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

86-06-2014 CLÔTURE DE LA SESSION

Sur la proposition de Brigitte Brochu et résolu à l'unanimité que la session soit levée à 21h05.

Adrienne Gagné
Maire

Nicole Chabot
Directrice générale et Secr-très.